Image not found or type unknown

Demarches pour regroupemement familiale ou visa

Par **rabah75**, le **01/08/2009** à **16:09**

Bonjour,

Mon pere reside en France et dispose de la Nationalite Francaise.
Je suis de nationalite Algerienne. Je souhaite venire m'installer en France.
Quelles sont les demarches administratives que mon pere doit entreprendre pour me permettre de venir en France soit dans le cadre d'un regroupement familiale soit dand le cadre de l'obtention d'un permis de residence.

Merci pour prendre le temps d'etudier ma demande.

Par **anais16**, le **04/08/2009** à **19:54**

Bonjour,

Le regroupement familial ne concerne que les étrangers, or, votre père est français.
Il peut donc vous faire venir en France par un visa long séjour si vous avez moins de 21 ans.

Sinon, vous ne pourrez venir que par le biais des études ou si un employeur souhaite vous embaucher et faire les démarches alors que vous êtes toujours hors de France.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés